

Que représentent pour vous la place des organisations syndicales dans la collectivité et le rôle des instances paritaires ?

Dans le cadre de la politique de ressources humaines de la collectivité, les organisations syndicales doivent être les partenaires privilégiés grâce au dialogue, à la négociation et à la concertation. La loi « fonction publique » du 6 août 2019 a créé le comité social territorial qui sera mis en place après le renouvellement général des instances de 2022. La liste "Innovation solidarité et concertation : ensemble pour les Lilas !" que je conduis souhaite que soit maintenue la distinction entre comité technique (CT) et comité d'hygiène, de sécurité des conditions de travail (CHSCT). Nous craignons que cette fusion ait un impact néfaste sur les thématiques traitées par le CHSCT. Les travaux de ces deux instances, paritaires, sont complémentaires et cette complémentarité permet le bon traitement d'enjeux de gestion du personnel au bon endroit avec les bons interlocuteurs.

Quel sera l'axe prioritaire de votre mandat en direction des agents communaux ?

L'axe prioritaire de la politique que nous mènerons à l'égard des agents communaux sera la poursuite d'un travail de direction qui conjugue proximité et écoute de tous. C'est ce qui permet la co-élaboration fructueuse d'une politique de ressources humaines soucieuse de tous les agents : c'est l'axe fondamental que nous maintiendrons.

Le dialogue dans les instances paritaires, l'écoute par des moments de rencontres en plus des instances paritaires et la poursuite d'une politique des ressources humaines favorable aux agents seront les fondements de notre gestion à l'intention des personnels communaux.

Comment envisagez-vous de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans la collectivité ?

Chaque année, un rapport faisant état de la situation et des actions menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est présenté en Comité Technique et en Conseil Municipal. Il présente la situation et les orientations sur cette thématique fondamentale.

La ville des Lilas compte dans ses effectifs 66% de femmes. Elles sont majoritaires dans toutes les catégories hiérarchiques.

Cependant, il restera indispensable, lors des 6 prochaines années, de continuer notre travail pour favoriser l'égalité des genres :

- * par des plans de formation qui incluront une sensibilisation à la prévention des violences sexistes et aux inégalités de genre ;
- * par des actions concrètes sur le temps partiel et le temps non-complet pour tendre à ce qu'ils ne concernent plus majoritairement les femmes ;
- * par la poursuite de la mise en place du télétravail qui permet de mieux concilier vie privée et vie professionnelle pour les hommes et pour les femmes.

Quel budget comptez-vous allouer aux formations payantes des agents et quelle répartition par catégorie (A, B, C) appliquerez-vous ?

Nous souhaitons que le budget alloué aux formations payantes des agents atteigne le niveau de 100 000 euros. Cette enveloppe doit être équilibrée en fonction du nombre d'agents composant les catégories d'emplois.

Êtes-vous pour ou contre la privatisation des services municipaux. Si vous êtes pour, quels sont les services concernés et pourquoi ?

Nous sommes tout à fait contre la privatisation des services municipaux. Nous pensons que la privatisation des services municipaux n'est qu'un artifice qui consiste à déplacer les coûts du service public d'un chapitre budgétaire (012) à un autre (011). La ville des Lilas a une tradition ancienne de service public en régie et il n'est pas question que nous la remettions en cause. Nous nous inscrivons pleinement dans cette histoire Lilasienne et veillerons au maintien du service public communal. Nous porterons les mêmes exigences au niveau d'Est Ensemble.

Au-delà même, nous envisageons une extension du service public, communal ou territorial : ainsi, nous rechercherons les solutions permettant la création d'une cuisine centrale publique pour la

fabrication des repas des écoliers et de Seniors et nous continuerons de défendre la création d'une régie publique territoriale pour la gestion de l'eau.

Êtes-vous pour le maintien des avantages acquis : régime indemnitaire, accord-cadre de 2001, cantine RATP, prise en charge d'une grande partie de la prévoyance.

Nous sommes bien évidemment pour le maintien du régime indemnitaire (consécutif du travail collaboratif mené avec tous les agents de la ville), de l'accord-cadre de 2001 (et si nous étions contraints par la loi, ou par les injonctions de l'état sur les 1607 heures, de réinterroger cet accord-cadre, cela se ferait dans la concertation, avec un souci de maintenir un cadre favorable pour les agents), de la cantine RATP et de la prise en charge de la prévoyance pour les garanties souscrites par la Ville pour tous les personnels.

Nous veillerons au maintien des avantages acquis dans le cadre, bien évidemment, des mesures législatives et réglementaires que l'Etat a instaurées, qu'il impose et de leurs conséquences.

Quels sont, pour vous, les services municipaux le plus en difficultés ? Quelles seront vos mesures pour les améliorer ?

Nous pensons que la gestion managériale bienveillante, attentive et de proximité doit éviter que des services municipaux rencontrent des difficultés durables et structurelles.

Cependant, certains services doivent pouvoir disposer de locaux modernes et fonctionnels pour améliorer leurs conditions de travail.

Par ailleurs, nous sommes conscients que le marché du travail est en tension pour certains métiers, ce qui rend parfois compliqué certains recrutements. Nous souhaitons cependant nous donner tous les moyens possibles pour pourvoir tous les postes vacants afin que les équipes ne soient pas en sous-effectifs (réflexion sur l'organisation du travail et l'organigramme, rémunération des cadres, valorisations majeures des technicités...).

Êtes-vous favorable à la mise au stage systématique des contractuels de catégorie C après deux ans de contrat ?

Cette pratique, en cours au sein des effectifs de la ville des Lilas, permet une fidélisation des agents, une perspective de carrière dynamique pour celles et ceux **qui** nous rejoignent. Nous souhaitons qu'elle perdure.

Quelle première mesure favorable en direction des agents communaux allez-vous prendre au lendemain de votre élection ?

Si je suis élu Maire, j'organiserai rapidement des rencontres régulières avec les agents communaux pour pouvoir prendre la mesure de leurs préoccupations, de leurs idées, de leurs demandes. Je suis convaincu que c'est cette démarche d'écoute et de dialogue qui permettra de maintenir un service public communal de grande qualité.

Êtes-vous favorable à la non-application de la journée de carence à l'échelle de l'ETP-Est Ensemble?

Lors du Conseil Municipal du 7 mars 2018, j'ai voté, comme tous les membres de la majorité municipale, un vœu contre le rétablissement de la journée de carence. La liste que je conduis s'inscrit dans la continuité de cette position.

Nous sommes convaincus que la journée de carence n'est pas efficace dans l'objectif qu'elle entend poursuivre : la réduction de l'absentéisme global. En revanche, de nombreuses études démontrent l'intérêt des démarches de prévention des risques professionnels et l'importance de la reconnaissance du travail effectué : là où les conditions de travail et la qualité du travail s'améliorent, le bien-être des salariés aussi.

La possibilité de mener un front commun au niveau d'Est Ensemble et d'autres collectivités **s** pour que la journée de carence ne soit plus une obligation légale fera partie des positions que nous porterons.

Êtes-vous pour ou contre la participation des agents aux projets de services ? Si oui, de quelle façon l'envisagez-vous ?

La participation des agents aux projets de service est indispensable.

Comme nous l'avons affirmé ici à plusieurs reprises une politique de direction qui doit être de proximité nécessite la participation des agents, aux projets de service comme aux grands projets de la collectivité en matière de ressources humaines.

Quelle est votre position sur la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ? En particulier, sur l'obligation de prévenir avant de faire grève, sur le service minimum, sur la fusion du CHSCT avec le CT ?

Nous sommes profondément opposés à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

L'incitation à avoir recours à toujours davantage de contractuels pour appliquer un service public communal de qualité n'est ni conforme à nos convictions, ni gage d'efficacité, bien au contraire.

Quant à la fusion entre CHSCT et CT, comme nous l'avons déjà indiqué, nous y sommes opposés.

Concernant le service minimum, l'équipe municipale à laquelle j'ai appartenu pendant 12 ans ne l'a pas mis en place dans le cas des grèves des enseignants malgré le vote d'une loi, notamment au nom du respect de leur droit constitutionnel et intangible de faire grève. Nous continuons d'être parmi les rares à ne pas l'appliquer et peu de candidats aux élections municipales prennent l'engagement de s'inscrire dans cette lignée. Nous le ferons et, évidemment, nous ne sommes pas davantage favorables au service minimum pour les agents communaux.

Quelle est votre position sur la mise en place de la retraite à point du gouvernement Philippe ? Veuillez préciser ce que vous en pensez sur le fond et sur la méthode employée.

Nous sommes contre la mise en place de ce projet de réforme des retraites. Non seulement la forme du débat, qui vise à imposer brutalement et autoritairement une réforme massivement rejetée par les Français, est contraire à notre manière de concevoir une gouvernance participative. Mais plus encore, sur le fond, nous sommes profondément opposés à un projet qui rogne sur un acquis social fondamental et entend remplacer un modèle de société reposant sur la solidarité par un système profondément individualiste et inégalitaire.

Nous nous sommes inscrits et continuerons de nous inscrire dans toutes les mobilisations visant à faire reculer le gouvernement sur ce sujet.

Quel est votre positionnement sur l'Intercommunalité et le Grand Paris ?

Les Établissements Publics Territoriaux (EPT) sont aujourd'hui des réalités administratives que l'on ne peut nier. Les compétences de ces institutions étant régies notamment au regard du principe de subsidiarité, cela nécessite de s'interroger sur une redéfinition des besoins des villes. Les EPT, dans ce contexte, peuvent notamment apporter des réponses concrètes à certaines difficultés rencontrées par les communes. Les EPT sont des interlocuteurs reconnus pour de nombreuses institutions, les organismes, les grands groupes économiques. Les EPT, par leur taille critique, ont la capacité d'être l'institution phare en termes d'ingénierie de projet. A ce titre, ils attirent des équipes de cadres spécialisés de grande qualité et initient, portent des réflexions nécessaires à tous. Prioriser la mutualisation de ces fonctions, dites ressources ou supports, à l'échelle des EPT pourrait être un objectif d'affirmation de la construction intercommunale de petite couronne parisienne en prenant en compte la spécificité de chaque territoire.

Cependant, nous pensons que les transferts de compétences doivent être réfléchis avec intelligence et pragmatisme : nous y sommes favorables lorsqu'ils permettent de faire plus et mieux pour les usagers, pas lorsque le résultat se traduit par une moindre qualité du service public comme cela a été le cas, par exemple, pour le ramassage des déchets...

La Métropole du Grand Paris doit continuer à représenter un objectif de construction intercommunale, notamment pour mettre en place un système de péréquation qui sera plus

favorable aux territoires les plus fragiles de petite couronne et notamment au département de Seine-Saint-Denis.

Êtes-vous favorable à la systématisation de l'étude du maintien d'un service public intercommunal sur l'EPT avant de passer au privé un service municipal (par exemple, le garage municipal) ?

L'intercommunalisation de certains services doit primer systématiquement sur la privatisation de services.

En tout état de cause, il n'est nullement dans nos intentions de privatiser un quelconque service public communal.

Quelle est votre position sur le retour en régie de services privatisés (nettoyages des locaux, encombrants, etc.) ?

C'est une possibilité qui peut être étudiée si elle permet d'améliorer le rapport qualité /coût du service rendu aux usagers. Il faut veiller à respecter à la fois le cadre réglementaire et les indications transmises par les instances de contrôle budgétaire de l'État local (Direction Départementale des Finances Publiques). Celles-ci peuvent nous interdire d'augmenter fortement les dépenses liées aux personnels.

Êtes-vous favorable au passage systématique de marchés groupés sur l'échelle du territoire (par exemple pour le nettoyage vêtements de travail) ?

Aujourd'hui il nous semble que, pour assurer certaines prestations, la mutualisation de groupements de commandes peut permettre de réaliser des prestations particulières sur une assiette plus large. Le nettoyage des vêtements de travail, les prestations de cars scolaires, l'achat de matériels informatiques sont autant d'exemples de prestations dont on pourrait envisager l'achat de manière groupée à l'échelle du territoire d'Est Ensemble.

Quelle est votre position sur les services en lignes dématérialisés, en particulier lorsqu'ils remplacent des emplois d'agents de proximité ?

Les services en ligne_dématérialisés doivent être un complément mais ne pas s'inscrire en remplacement des emplois d'agents de proximité.

S'ils peuvent faciliter la vie de certains usagers, nous sommes profondément convaincus que rien ne remplace le contact et l'accompagnement humains de proximité : c'est ce que l'échelon communal doit continuer d'incarner.